

Anney, le 20 octobre 2015



Tutor

GROUPE

La fibre publique

DOSSIER DE PRESSE

HAUTE-SAVOIE : UNE ETAPE DECISIVE VERS L'OUVERTURE DES SERVICES NUMERIQUES TRES HAUT DEBIT

LE SYANE SIGNE AVEC LA SOCIETE TUTOR
LE CONTRAT D'EXPLOITATION ET DE
COMMERCIALISATION
DU RESEAU PUBLIC DEPARTEMENTAL
EN FIBRE OPTIQUE

Participations publiques (phase 1) :



Rhône-Alpes Région

haute
savoie
le Département

SYANE

Et avec la participation des
intercommunalités de Haute-Savoie

Partenaires financiers :



CAISSE D'EPARGNE
RHÔNE ALPES





Syndicat des énergies et
de l'aménagement numérique
de la Haute-Savoie



GRUPE

La fibre publique

Annecy, le 20 octobre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

HAUTE-SAVOIE : UNE ETAPE DECISIVE VERS L'OUVERTURE DES SERVICES NUMERIQUES TRES HAUT DEBIT

LE SYANE SIGNE AVEC LA SOCIETE TUTOR LE CONTRAT D'EXPLOITATION ET DE COMMERCIALISATION DU RESEAU PUBLIC DEPARTEMENTAL EN FIBRE OPTIQUE

Ce mardi 20 octobre 2015, Jean-Paul AMOUDRY, Président du SYANE, et Joël PERON, Président de TUTOR, ont signé le contrat d'affermage pour l'exploitation et la commercialisation du réseau public départemental en fibre optique, en présence des représentants des partenaires publics et financiers, des parlementaires et élus locaux, de représentants du monde économique et d'opérateurs de télécommunications.

Cette signature officialise la décision prise le 8 juillet dernier par les élus du SYANE de confier l'exploitation et la commercialisation du réseau à la société TUTOR, à l'issue d'une procédure de délégation de service public.

Cette signature marque une étape décisive vers l'ouverture des services numériques très haut débit aux entreprises, puis aux particuliers.

* * *

Des mises en service progressives

Les mises en service se feront au fur et à mesure de la construction du réseau, avec une priorité donnée au monde économique. Ainsi, les zones d'activités économiques situées sur le tracé des artères principales déjà construites seront les premières éligibles à la fibre optique. Les entreprises, les sites d'enseignement et de santé, les bâtiments publics (collèges, lycées, hôpitaux,...) situés à proximité pourront également être raccordés.

Les premières mises en service pour les entreprises sont prévues au 1^{er} trimestre 2016, principalement sur l'axe Saint-Julien-En-Genevois / Thonon-Les-Bains et dans le secteur de Cluses.

L'ouverture des services aux particuliers est, quant à elle, prévue fin 2016. Le déploiement, par poches géographiques, s'appuie sur 4 principes : le respect de l'équité territoriale, la couverture des zones denses pour assurer un équilibre économique au projet, la desserte des zones à faible débit ADSL, et ce dans le cadre du respect des règles nationales fixées par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes).

* * *

Une vingtaine d'opérateurs sur le réseau

TUTOR commercialise le réseau auprès des opérateurs de télécommunications grand public/entreprises qui, eux-mêmes, offrent leurs services numériques très haut débit aux entreprises et particuliers. Le réseau du SYANE est public, neutre et ouvert. Il offre à tous les opérateurs la possibilité de le rejoindre aux mêmes conditions, notamment tarifaires.

Une vingtaine d'opérateurs – professionnels et grand public - sont attendus sur le réseau du SYANE. 4 opérateurs grand public ont d'ores et déjà annoncé leur présence à l'ouverture à la commercialisation : Canal + / Coriolis, K-Net, ComCable et Kiwi.

* * *

Le réseau public départemental fibre optique en bref

Engagée en 2013, la construction du réseau public départemental en fibre optique doit permettre de couvrir en 5 ans 90% des entreprises et près de la moitié des foyers haut-savoyards, puis progressivement 90% des foyers dans un horizon 12-15 ans.

La 1^{ère} phase du déploiement, d'un montant de 131,5 M€, est cofinancée par les intercommunalités (7,2 M€), le Conseil Départemental de la Haute-Savoie (12 M€), la Région Rhône-Alpes (12 M€), l'État (26,5 M€) et le SYANE (5,5 M€). Le complément est financé par emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement et de la Caisse des Dépôts.

Pour sa part, TUTOR investira 44 M€ sur la durée de délégation de service public, notamment pour réaliser les raccordements finaux des usagers grand public / entreprises.

A propos du SYANE

Le SYANE est un établissement public constitué par les communes et le Département pour organiser le service public de la distribution d'électricité et de gaz en Haute-Savoie. À ce titre, il réalise d'importants travaux sur les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications pour le compte de ses communes adhérentes. 65 ans après sa création, le SYANE a progressivement élargi ses domaines d'intervention dans les réseaux d'énergie (gaz, éclairage public, bornes de charge pour véhicules électriques), de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de l'aménagement numérique.

Syndicat des Énergies, le SYANE agit pour la transition énergétique à travers ses actions en faveur de la maîtrise et du développement des énergies renouvelables. Il déploie également le réseau public départemental de bornes de charge pour véhicules électriques.

Le SYANE porte également l'aménagement numérique de la Haute-Savoie et, à ce titre, réalise le réseau public départemental en fibre optique très haut débit.

<http://www.syane.fr>

A propos de TUTOR

Le groupe Tutor est un acteur majeur de la fibre à l'abonné et du service aux entreprises en France avec plus de 600 000 prises grand public contractées et 3 000 entreprises en exploitation pour le compte de 70 opérateurs de services. Fort de sa maîtrise des coûts de construction et de sa qualité d'exploitation, Tutor apporte, depuis 2004, la réponse appropriée aux collectivités partenaires pour le développement de leur territoire. Tutor a remporté le prix de l'innovation pour la région Nord en 2013.

<http://www.tutor.fr>

Contacts presse :

SYANE :
Virginie LEFEVRE
Responsable Communication
04 50 33 59 39 / 06 78 79 24 07
v.lefevre@syane.fr

TUTOR :
Lewis PR
Robert MOREL / Pierre GATEY
01 55 31 98 14
tutorfrance@lewispr.com

DOSSIER DE PRESSE

- **Fiche 1 / Un contrat d'affermage entre le SYANE et TUTOR : qui fait quoi ?**
 - Quels sont les rôles du SYANE et de la société TUTOR ?
 - La commercialisation des services aux opérateurs de télécommunications

- **Fiche 2 / L'ouverture des premiers services numériques très haut débit**
 - Début 2016 : les premières mises en service pour les entreprises
 - Fin 2016 : les premières mises en service pour les particuliers

- **Fiche 3 / Points de repère : un réseau fibre optique pour le monde économique et les particuliers de 255 communes de la Haute-Savoie**
 - Les objectifs
 - Le périmètre
 - Le financement

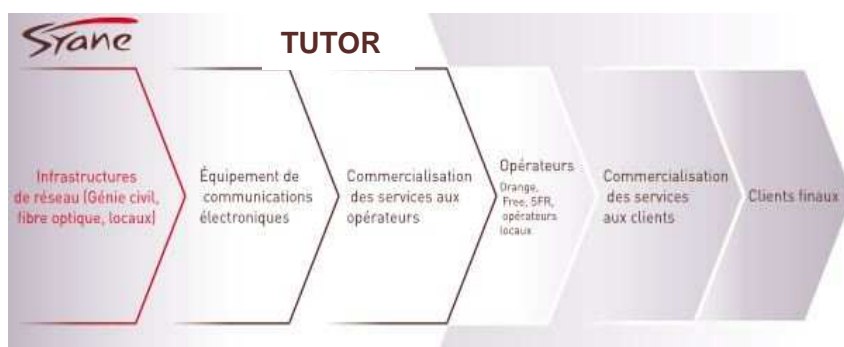
FICHE 1

Un contrat d'affermage entre le SYANE et la société TUTOR : qui fait quoi ?

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence d'opérateurs de télécommunications spécialisés, les élus du SYANE ont choisi le 8 juillet dernier la société TUTOR pour l'exploitation et la commercialisation du réseau public en fibre optique de la Haute-Savoie.

Quels sont les rôles du SYANE et de la société TUTOR ?

Pour la mise en œuvre du projet de réseau fibre optique départemental, le SYANE a fait le choix du montage de l'affermage. Dans ce montage, la construction du réseau est séparée de son exploitation.

**❖ Le SYANE :**

- **construit** le réseau, dans le cadre de marchés publics,
- remet ces infrastructures à la société TUTOR pour les exploiter et les commercialiser, dans le cadre d'un contrat de 15 ans. La société TUTOR versera au SYANE une redevance pour l'utilisation du réseau. Cette redevance permettra au SYANE de rembourser les emprunts contractés pour financer la construction.

❖ TUTOR :

- a en charge l'**exploitation et la maintenance** du réseau public,
- installe les **équipements de communications électroniques** qui permettent le fonctionnement du réseau,
- **réalise les raccordements finaux des usagers grand public / entreprises**
- **gère le réseau et le commercialise auprès des opérateurs de télécommunications grand public/entreprises** (Free, Numéricâble-SFR, Orange, CANAL + / Coriolis, opérateurs locaux,...).

La commercialisation des services aux opérateurs de télécommunications

TUTOR ne fournit pas de service en direct aux particuliers et aux entreprises. Il est l'intermédiaire entre le propriétaire du réseau, le SYANE, et les opérateurs de télécommunications auprès desquels les entreprises et particuliers souscriront leurs abonnements.

Le réseau du SYANE est public, neutre et ouvert. Il offre à tous les opérateurs la possibilité de le rejoindre aux mêmes conditions, notamment tarifaires.

Une vingtaine d'opérateurs – professionnels et grand public - sont attendus sur le réseau du SYANE. 4 opérateurs grand public ont d'ores et déjà annoncé leur présence à l'ouverture à la commercialisation : Canal + / Coriolis, K-Net, ComCable et Kiwi.

FICHE 2

L'ouverture des premiers services numériques très haut débit

La signature du contrat avec TUTOR est une étape décisive vers l'ouverture des premiers services numériques très haut débit. Les tous premiers raccordements devraient être réalisés début 2016, dans les zones où le réseau est déjà construit, avec une priorité donnée au monde économique.





Les mises en service se feront ensuite progressivement, au fur et à mesure de la construction du réseau, avec une priorité de calendrier donnée aux activités économiques.

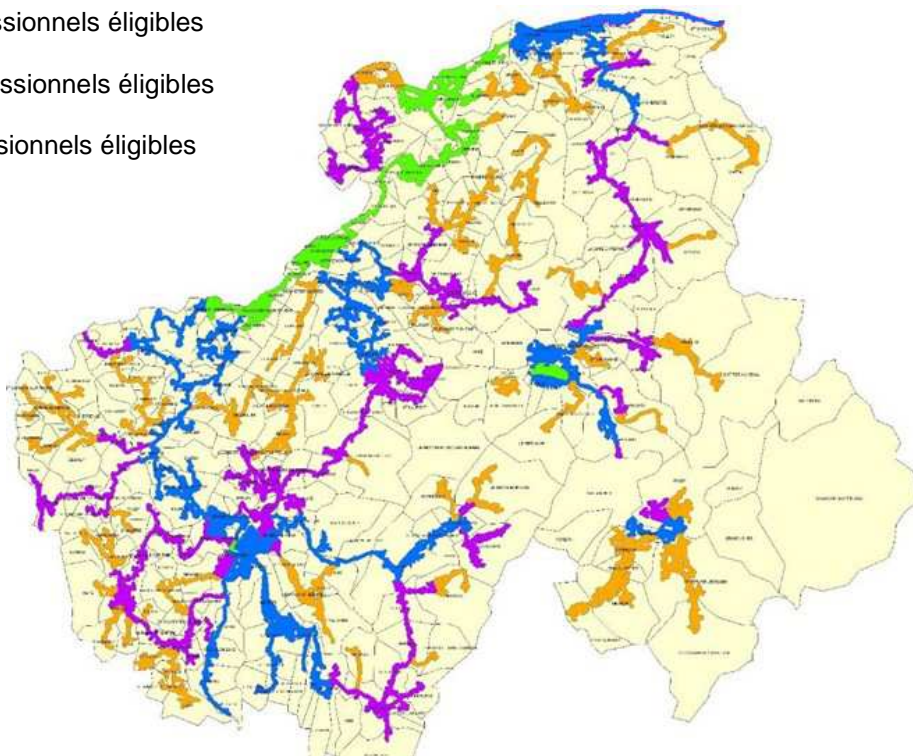
Début 2016 : les premières mises en service pour les entreprises

Les zones d'activités économiques situées sur le tracé des artères principales déjà construites seront les premières éligibles à la fibre optique. Les entreprises, les sites d'enseignement et de santé, les bâtiments publics (collèges, lycées, hôpitaux,...) situés à proximité pourront également être raccordés.

Les premières mises en service sont prévues pour début 2016, dans les secteurs où la construction des réseaux est la plus avancée, notamment sur l'axe Saint-Julien-en-Genevois / Thonon-Les-Bains et sur le secteur de Cluses. Les raccordements des entreprises se feront ensuite progressivement au fur et à mesure de la construction des artères principales.

Planning prévisionnel d'ouverture à la commercialisation aux professionnels

	1 ^{er} Janvier 2016 : 5 000 professionnels éligibles
	1 ^{er} Juillet. 2016 : 11 000 professionnels éligibles
	1 ^{er} Janvier 2017 : 15 000 professionnels éligibles
	1 ^{er} Juillet 2017 : 19 000 professionnels éligibles



Fin 2016 : les premières mises en service pour les logements des particuliers

L'ouverture des services aux particuliers est, quant à elle, prévue fin 2016. Les particuliers ne peuvent être raccordés à la fibre optique qu'à partir des réseaux de desserte, qui seront déployés par poche géographique.

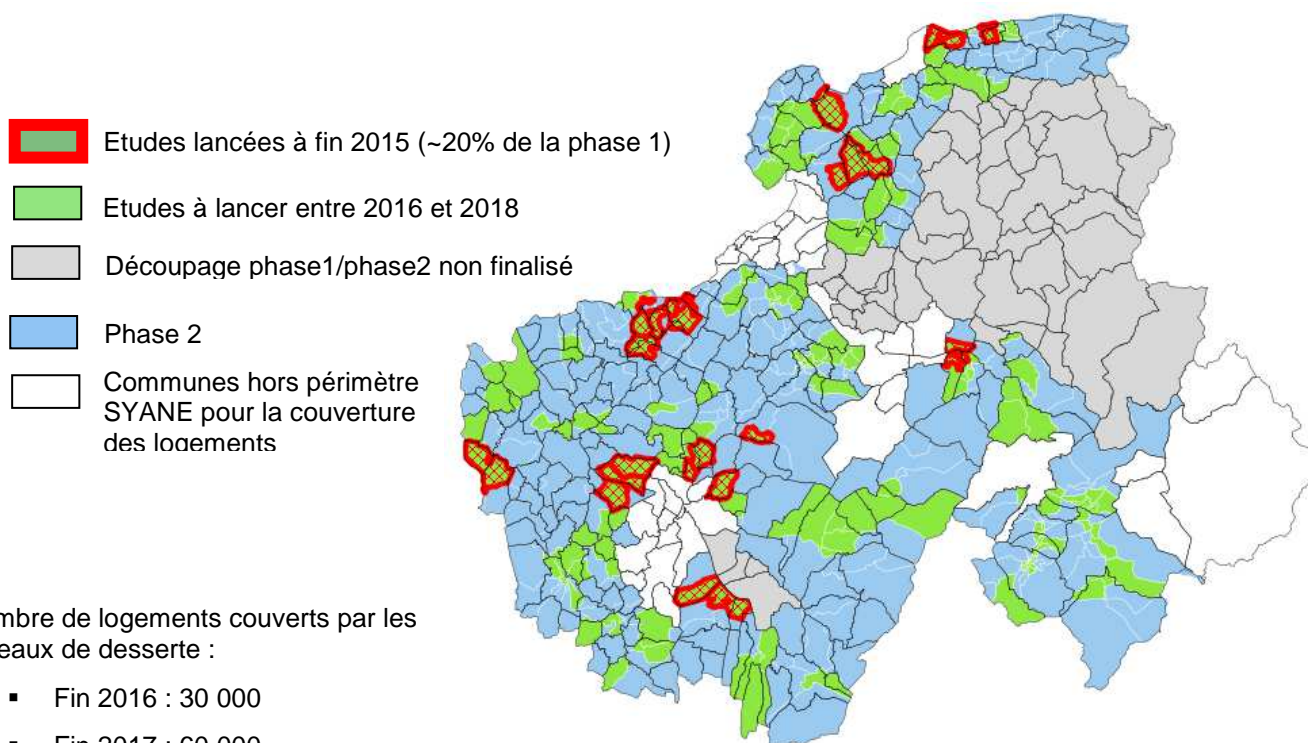
Le déploiement, par poches géographiques, s'appuie sur 4 principes :

- le respect des règles nationales fixées par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes),
- le respect de l'équité territoriale,
- la couverture des zones denses pour assurer un équilibre économique au projet,
- la desserte des zones à faible débit ADSL.

À ce jour, des études de couverture en fibre optique sont lancées dans plusieurs secteurs géographiques, répondant à ces 4 principes de déploiement :

- zones denses : exemples sur la carte ci-dessous :
parties de Saint-Julien-en-Genevois, d'Evian, de Publier, de Thyez/Marnaz/scionzier, de Collonges-sous-Salève
- zones à faible débit ADSL : exemples sur la carte ci-dessous :
Duingt, Sévrier Sud, La Balme de Sillingy, Saint-Martin de Bellevue, Bassy, Neydens Ouest, Feigères, Archamps Sud, Marnaz, Scionzier Ouest, Sciez Ouest

Construction des réseaux de desserte pour la couverture des logements : planning prévisionnel des études



FICHE 3 : POINTS DE REPERE

Un réseau fibre optique pour le monde économique et les particuliers de 255 communes de la Haute-Savoie

Le SYANE porte, en partenariat avec le Conseil Départemental, le projet de construction du réseau public fibre optique de la Haute-Savoie.

Les objectifs

Tourné en priorité vers le monde économique, le réseau doit permettre de raccorder au très haut débit :

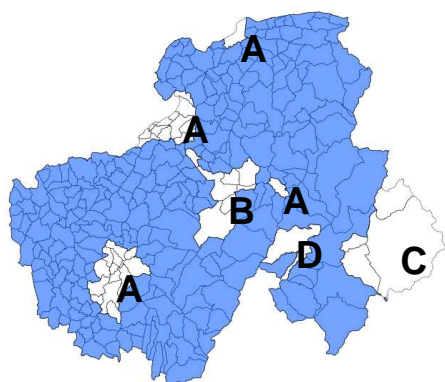
- en phase 1 : 90% des entreprises de plus de 6 salariés, les zones d'activités, les principaux sites d'enseignement et de santé, les bâtiments publics situés à proximité du réseau (lycées, collèges, hôpitaux,...) et près de la moitié des foyers haut-savoyards du périmètre du SYANE
- en phase 2 : 90% des foyers à l'horizon 12-15 ans.

Le périmètre

Le déploiement du réseau très haut débit en fibre optique départemental se fait dans le cadre du Plan National Très Haut Débit, qui s'appuie sur la complémentarité des initiatives publiques et privées pour la couverture des particuliers. En Haute-Savoie, le projet public départemental, porté par le SYANE, couvrira les logements sur 255 communes de la Haute-Savoie et les zones d'activités économiques sur 282 communes.

Sur les agglomérations d'Annecy et d'Annemasse, ainsi que sur les communes de Thonon-les-Bains et de Cluses, les particuliers seront desservis par les réseaux des opérateurs privés. 12 communes seront également couvertes par d'autres initiatives publiques locales (Communautés de communes de Faucigny-Glières et de la Vallée de Chamonix, et commune de Sallanches).

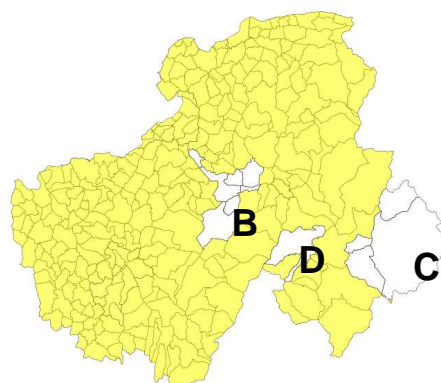
Périmètre de couverture résidentielle (FTTH)



Zones non couvertes en FTTH par le SYANE :

- A : Périmètre FTTH des opérateurs privés
- B : Communauté de Communes Faucigny-Glières
- C : Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix
- D : Commune de Sallanches

Périmètre de couverture professionnelle (FTTO)



Zones non couvertes en FTTO par le SYANE :

- B : Communauté de Communes Faucigny-Glières
- C : Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix
- D : Commune de Sallanches

Le financement

La phase 1 d'un montant de 131,5 M€ HT est cofinancée par les intercommunalités (7,2 M€), le Conseil Départemental de la Haute-Savoie (12 M€), la Région Rhône-Alpes (12 M€), l'État (26,5 M€) et le SYANE (5,5 M€). Le complément est financé par emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement et de la Caisse des Dépôts.

Participations publiques :



Partenaires financiers :

